

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 79 (1970)
Heft: 1

Rubrik: De semaine en semaine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De semaine en semaine

Soins infirmiers et autres professions paramédicales



A ce jour: la CRS a reconnu 82 écoles de personnel médical auxiliaire

Les 12 et 13 novembre 1969, le Comité central de la Croix-Rouge suisse a entre autres décidé de reconnaître soit définitivement soit provisoirement six écoles d'infirmières et d'infirmiers en soins psychiatriques et deux écoles d'infirmières-assistantes et d'infirmiers-assistants où la formation donnée est conforme aux exigences des directives de la Croix-Rouge suisse en la matière. Par suite de cette décision, le nombre des écoles d'infirmières et de laborantines médicales reconnues par la Croix-Rouge suisse a passé de 74 à 82.

Infirmières en hygiène maternelle et en pédiatrie

Comme le programme de formation des infirmières HMP n'est conforme aux directives de la Croix-Rouge suisse que depuis 1966, une solution transitoire a été décidée qui offrira la possibilité aux infirmières qui auront obtenu leur diplôme entre 1967 et 1972 de passer un examen complémentaire dans une école reconnue par la CRS. Ceci leur permettra d'obtenir un diplôme contresigné par la CRS.

Tous renseignements complémentaires concernant ce procédé peuvent être demandés aux écoles intéressées ou à l'Association professionnelle des infirmières HMP.

Monitrices de l'enseignement des soins au foyer

En octobre et en novembre, la Croix-Rouge suisse a organisé deux rencontres de monitrices, la première à Ponte Tresa, à l'intention des monitrices tessinoises et la seconde en Suisse orientale. Les participantes ont fort apprécié la possibilité qui leur était offerte d'échanger leurs expériences.

Service de la Croix-Rouge



Cours

Un cours de cadres Croix-Rouge I/2 suivi par 48 soldats Croix-Rouge formés à la fonction de caporaux a eu lieu à Montana, du 15 septembre au 14 octobre 1969.

A cette même occasion, deux chefs de colonne et deux remplaçants chefs de colonne ont payé leurs galons.

120 soldats Croix-Rouge ont en outre participé au cours d'introduction qui s'est déroulé à Brugg, du 6 au 25 octobre; ce cours a également été suivi par quatre chefs de colonne, trois remplaçants chefs de colonne et trente caporaux qui payaient leurs galons.

Concours fédéraux d'aptitude

Les concours fédéraux d'aptitude qui ont lieu tous les quatre ans se sont déroulés à Lausanne, les 4 et 5 octobre 1969. 250 membres des troupes sanitaires et du service de la Croix-Rouge ont pris part à cette compétition organisée par la Société suisse des troupes sanitaires. La gagnante a été Mlle Margrith Dünner, chef du détachement Croix-Rouge III/64.

Recrutement

En cours d'année, l'on a dénombré 18 visites sanitaires de recrutement organisées à l'intention de 535 candidates au Service de la Croix-Rouge. 499 d'entre elles ont été reconnues aptes au service (soit 3 doctresses, 9 laborantines médicales, 5 assistantes de médecin, 451 infirmières en soins généraux, 2 infirmières en soins en psychiatrie, 26 aides-soignantes, 2 assistantes de dentistes, 1 éclaireuse).

Entraide

Envoi d'une nouvelle équipe chirurgicale de la Croix-Rouge suisse au Biafra

Une nouvelle équipe chirurgicale composée de trois médecins, d'une infirmière narcotiseuse et d'une collaboratrice chargée des travaux administratifs, part ces jours-ci pour le Biafra où elle assumera la relève de l'équipe précédente en poste à Aboh depuis la fin du mois d'août dernier. Pour que nos collaborateurs soient en mesure de travailler, nous devons leur faire parvenir chaque mois de Suisse trois tonnes de matériel hospitalier et de vivres d'une valeur de Fr. 45 000.—.

Aide à une léproserie en Thaïlande

Grâce à un don avec affectation spéciale, la Croix-Rouge suisse a remis une contribution de Fr. 40 000.— à la léproserie McKean, de Chiangmai, en Thaïlande; cet hôpital créé en 1908 est soutenu par diverses institutions religieuses d'Amérique du Nord, de Grande-Bretagne et d'Allemagne, ainsi que par le Gouvernement thaïlandais. La plupart des médecins et des aides qui en assurent le fonctionnement travaillent bénévolement et de nombreux patients participent à l'exploitation de la station. Cette dernière héberge quelque 625 malades et donnent des soins à 3200 lépreux vivant hors de l'établissement. Chaque mois, l'on enregistre nouvellement environ 30 à 40 enfants. L'hôpital compte aussi une école pour les enfants atteints de la lèpre et une école pour des enfants sains de parents lépreux. La réintégration des malades guéris pose un problème épineux, car ceux-ci ne peuvent à cause de leurs mutilations que difficilement retrouver du travail.

Un débouché est l'élevage des buffles et la Léproserie McKean envisage mettre à la disposition de ses anciens patients un lopin de terre et un petit troupeau de 10 têtes environ. Les familles bénéficiaires de cette mesure sont ainsi à même de se recréer une existence modeste mais indépendante; elles s'engagent à faire don à la léproserie d'un veau sur deux, ce qui permettra d'élargir le cercle des colons. La contribution de la Croix-Rouge suisse a permis le lancement de cette initiative.

Varia

Conférence nationale d'automne des présidents de section de la Croix-Rouge suisse

Les présidents et d'autres collaborateurs des sections de la Croix-Rouge suisse, ainsi que des membres du Comité central, du Secrétariat central et du Laboratoire central du service de transfusion de sang se sont réunis à Berne, les 22 et 23 novembre, dans le cadre de leur traditionnelle conférence d'automne. Les débats portèrent en premier lieu sur le développement, l'amélioration et le renforcement de la structure et des prestations de notre Société nationale de Croix-Rouge, tant à l'échelle centrale qu'à l'échelle régionale. Ces questions furent discutées par deux groupes de travail puis en séance plénière. Le

Prof. Ernst Langenegger, Berne, président de la Commission d'étude ad hoc que la Croix-Rouge suisse a créée au début de cette année et qui a pour mandat de présenter l'an prochain des propositions concrètes au sujet d'une réorganisation de la Croix-Rouge, présenta un exposé relatif à l'état des travaux en cours. Un troisième groupe de travail traita d'une question de très grande actualité elle aussi: les tâches d'entraide et d'assistance qu'il appartient à la Croix-Rouge suisse d'accomplir soit seule, soit en collaboration avec d'autres institutions d'utilité publique, en faveur de personnes âgées, handicapées et nécessiteuses.

Au cours de la seconde journée de travail, il fut encore question du financement de l'activité des sections au moyen de contributions de la caisse centrale: une innovation en la matière. Suivit une information sur les résultats de la dernière Collecte de mai qui s'est soldée par un résultat positif, permettant à la Croix-Rouge suisse et à l'Alliance suisse des Samaritains de recueillir la somme de Fr. 1 968 000.— qui a été répartie entre les deux organisations, à raison de deux tiers pour la première et d'un tiers pour la seconde.

Pour terminer, les quelque 150 participants eurent encore l'occasion de s'entretenir de questions d'actualité telles que les résultats de la XXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, à Istanbul et de la collaboration à venir de la CRS à la protection civile.

Collecte de mai 1969: 31,7 centimes par tête d'habitant

Le décompte final de la Collecte de mai 1969 de la Croix-Rouge suisse accuse un résultat brut de Fr. 1 967 762.— soit 4,0 % de plus qu'en 1968. Les frais se sont montés à Fr. 336 166.— (17 % du résultat brut). Le produit net de Fr. 1 631 596.—, en augmentation de 1,5 % par rapport à l'année précédente a fait l'objet de la répartition suivante: Fr. 169 059.— ont été remis aux sections de Samaritains et Fr. 219 534.— aux sections de la Croix-Rouge suisse. L'organisation centrale de l'ASS a perçu Fr. 311 429.— et l'organisation centrale de la CRS Fr. 931 554.—. Le résultat brut se répartit de la manière suivante entre les différentes catégories de collecte: vente d'insignes Fr. 666 121.— (34 %), soit 4,6 % de moins que l'année dernière; collecte par listes Fr. 588 752.— (30 %), soit 7,3 % de plus qu'en 1968; collecte auprès des entreprises industrielles et autres Fr. 320 931.— (16 %), soit 2,3 % de plus que l'année précédente; collecte par comptes de chèques postaux Fr. 364 974.— (19 %), soit 17,7 % de plus qu'en 1968. Le solde de Fr. 26 984.— provient de manifestations diverses et représente le 1 % du résultat brut.

Les frais les plus élevés proviennent comme chaque année de l'organisation de la collecte par comptes de chèques postaux (Fr. 114 630.—); suivent ceux concernant la vente d'insignes (Fr. 85 332.—), de la collecte auprès des entreprises (Fr. 8052.—) et de la collecte par listes (Fr. 7310.—); plus des divers de Fr. 459.—. Les dépenses encourues pour la propagande générale se montent à Fr. 120 383.—. En 1969, les frais généraux ont au total été de 17,7 % plus élevés qu'en 1968.

Croix-Rouge internationale

La Revue internationale de la Croix-Rouge fête son centenaire

La Revue que publie chaque mois le Comité international de la Croix-Rouge, qui paraît aujourd'hui en quatre langues et qui est diffusée dans tous les pays du monde, fête son centenaire. Créée à Genève en octobre 1869 sous le nom de «*Bulletin international des Sociétés de secours aux militaires blessés*», cette publication donne un exemple de continuité et de défense d'une longue tradition humanitaire.

Dans le numéro spécial qu'elle publie à l'occasion de cet anniversaire, plusieurs auteurs évoquent la naissance dix ans après Solférino d'un modeste Bulletin trimestriel contenant 60 pages et qui cinquante ans plus tard se transformera en une revue mensuelle. Cette première livraison débutait par un avant-propos qui rendait hommage aux Sociétés de secours dont l'activité croissante avait permis à l'œuvre de s'étendre déjà largement à travers l'Europe et jusqu'en Asie et en Amérique.

La Revue internationale de la Croix-Rouge d'octobre 1969 contenait encore deux articles de même que des extraits de diverses études parues dans la Revue té-

moignant de la diversité et de la portée universelle des sujets qui y ont été traités. Puis une étude, basée sur des documents inédits, démontre l'esprit prophétique d'Henry Dunant qui, au début du siècle, affirmait déjà les principes qui inspirent la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

La Revue internationale de la Croix-Rouge a joué un rôle utile et elle continue de le faire. Source précieuse de renseignements, elle permet d'établir des repères sur une route séculaire, d'éclairer les apports des civilisations à l'idéal humanitaire, de confronter les expériences quant aux grandes actions de secours, d'étudier le développement du droit humanitaire international, d'établir enfin un état permanent des activités d'entraide les plus significatives sur le plan national et international. De plus, comme l'écrit le Président du CICR en présentant le numéro commémoratif «*elle est, à travers le tableau de tant de souffrances, un acte de foi dans un monde plus fraternel*».

Convention de Genève

Deux nouveaux Etats parties aux Conventions de Genève de 1949

Cent-vingt-cinq Etats sont maintenant parties aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949. En effet, le 2 octobre 1969, l'Éthiopie — jusqu'alors liée seulement à la Convention de Genève de 1929 sur les blessés et les malades — a ratifié celles de 1949. Le 15 du même mois, ce fut au tour de la République de Costa-Rica de manifester son adhésion. Ce pays était partie à la Convention de Genève de 1906.

La participation d'un Etat aux Conventions de Genève peut se faire soit sous forme de ratification, dans le cas d'Etats ayant signé en 1949 ces Conventions, soit sous forme d'adhésion, soit encore, pour les Etats successeurs d'une puissance déjà liée par les Conventions (nouveaux Etats africains notamment), par une déclaration de continuité. Vingt-trois Etats ont recouru à cette procédure et constaté de ce fait qu'ils continuent à être liés sans interruption, dès la date de leur accession à l'indépendance.

On peut admettre comme implicite la participation aux Conventions de Genève d'un Etat nouvellement indépendant, en raison de la signature de l'ancienne puissance coloniale. Cependant, on considère comme opportune la confirmation officielle de cette participation (déclaration de continuité).

Six Etats africains ont confirmé explicitement leur participation aux Conventions: Togo, Congo (Léopoldville), Côte-d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta et Nigéria, tandis que neuf autres ont adhéré à ces Conventions ou les ont ratifiées: Union sud-africaine et Égypte (1952), Liberia (1954), Lybie et Maroc (1956), Tunisie et Soudan (1957), Ghana (1958) et République algérienne (1960).

Parmi les 126 Etats membres des Nations Unies, seuls les îles Maldives, Singapour, le Tchad, la Guinée et la Guinée équatoriale, le Yémen, le Yémen du sud et le Burundi ne sont pas encore liés par les Conventions de Genève de 1949. La Bolivie et la Bir-

manie sont parties à celles de 1929. Certains Etats qui ne sont pas membres des Nations Unies participent tout de même aux Conventions de Genève. Ce sont: la République démocratique allemande, la République fédérale d'Allemagne, la République de Corée, la République démocratique de Corée, le Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, le Saint-Siège, la Suisse, la République démocratique du Vietnam, la République du Vietnam. En ce qui concerne la Chine, le Gouvernement de la République de Chine a signé les Conventions de Genève en 1949, et le Gouvernement de la République démocratique populaire de Chine les a ratifiées en 1956.

Le CICR ne peut reconnaître une Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dont le pays n'est pas lié explicitement par les Conventions de 1949. La participation de leurs pays à ces conventions est une des conditions que les nouvelles sociétés doivent remplir pour être reconnues.